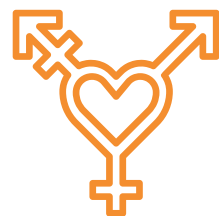


## En France, il y a 26 motifs de discriminations punis par la Loi :



sexe, genre, orientation sexuelles



nationalité, religion, ethnie, couleur de peau, accent



âge, apparence physique, caractéristiques génétiques, grossesse



handicap, état de santé, perte d'autonomie



situation économique, domiciliation bancaire



lieu de résidence, opinions politiques, activités syndicales



situation familiale, patronyme, moeurs

## Au sein de l'industrie musicale\* :

**21%**

des femmes victimes d'une agression dans le cadre pro

**15%**

des pro-es déclarent avoir subi des menaces d'agression

**50%**

des femmes

sont exposé-es à des blagues ou propos à connotation sexuelle ou sexiste dans leur environnement de travail

\*Etude CURA : santé mentale & bien-être dans l'industrie de la musique

# L'industrie musicale s'engage contre le harcèlement & les discriminations dans la musique & au travail.

Les agissements discriminants, l'outrage sexiste, le voyeurisme, l'agression verbale/ physique/sexuelle, le (cyber-)harcèlement, le viol et l'infraction de non-dénonciation d'un crime, sont passibles de **sanctions civiles** et/ou **pénales**.

Dans le cadre professionnel, tout agissement illégal peut justifier une **sanction disciplinaire** pouvant aller jusqu'à la **rupture** du contrat de travail/ de prestation.

## Être accompagné-e

Cellule d'écoute Audiens pour les professionnel·les de la Culture

violences-sexuelles-culture@audiens.org  
01 87 20 30 90  
www.violences-sexuelles-culture.org/fr/contact

## Réagir

Porter plainte au commissariat ou par courrier

Signaler une discrimination  
www.service-public.fr/cmi3

Signaler une violence sexuelle ou sexiste  
www.service-public.fr/cmi

Alerter son employeur·euse

## S'informer

www.cnm.fr/focus/egalite-femmes-hommes/  
www.spectacle vivant prive.org/vhss  
www.sma-syndicat.org/egalite/  
www.instagram.com/musictoofrance

## Se former



**PEACE • LOVE • UNITY & HAVING FUN**



www.federap.info @federap\_fr

